



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

**AVIS PUBLIC
PUBLICATION DU RÈGLEMENT 292-2024**

Avis public est donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la MRC de La Matanie, de ce qui suit :

Que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Matanie a adopté, le 21 août 2024, le *Règlement numéro 292-2024 décrétant la compétence de la MRC de La Matanie à l'égard de toutes les municipalités locales de son territoire relativement à une partie du domaine de la gestion des matières résiduelles.*

Que le règlement ci-haut mentionné peut être consulté aux bureaux de la MRC de La Matanie situés au 2^e étage du 158, rue Soucy à Matane ou sur le site Internet www.lamatanie.ca

Que ledit règlement entrera en vigueur suivant les dispositions de la Loi.

Fait à Matane, ce 4^e jour de septembre 2024.



Le directeur général et greffier-trésorier
Olivier Banville, urb.